

## CHANGEMENT DU TAUX DE TVA AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

### INFORMATIONS

Les différents taux de TVA vont changer au 1er janvier 2014 :

- Le taux « Normal » passe de 19,6% à 20%
- Le taux « Réduit Intermédiaire » passe de 7% à 10%
- Le taux « Réduit » reste à 5,5%

Les taux essentiellement utilisés dans l'optique sont les taux « Normal » et « Réduit ».

Pour passer à ce changement de taux, vous devez réaliser **une opération obligatoire**, et d'autres facultatives, suivant votre volonté ou non de répercuter cette hausse.

**Mais avant toute chose, vérifiez DÈS AUJOURD'HUI que vous n'avez pas de mise à jour en attente en allant dans « Maintenance – Mettre à jour – Irris internet ».**

#### A) Opération obligatoire :

Si votre logiciel est bien mis à jour, vous n'avez rien à faire : le paramétrage se fera de façon transparente pour vous lors du premier lancement de votre logiciel IRRIS en 2014.

Mais dans tous les cas, nous vous conseillons juste, lors de votre premier jour de travail en 2014, d'aller vérifier que le paramétrage a bien été mis à jour correctement.

Pour cela, aller dans « caisse-paramétrage-TVA et devises »



Votre paramétrage actuel concernant la TVA doit être le suivant :

| Devises |         |          |       | TVA           |
|---------|---------|----------|-------|---------------|
| Code    | Libellé | Coeff    | Sigle |               |
| EUR     | Euros   | 6,559570 | Eur   | 1 20,00 usuel |
| FRF     | Francs  | 1,000000 | Frc   | 2 5,50        |
|         |         | 0,000000 |       | 3 19,60       |
|         |         | 0,000000 |       | 4 0,00        |
|         |         | 0,000000 |       | 5 0,00        |

Devise de référence: EUR Deuxième: FRF

Si ce n'est pas le cas, modifiez le paramétrage afin d'obtenir l'écran précédent (et mettez ensuite votre logiciel à jour en allant dans « Maintenance – Mettre à jour – Irris internet ».

**IMPORTANT :**

*Si vous avez réalisé un devis en 2013, et que vous le facturez en 2014, la TVA du devis était de 19,6%, et celle de la facture sera de 20%. Mais le montant global du devis ne changera pas.*

*Exemple : si votre devis était de 119,6 € TTC, la TVA était donc de 19,6 €, et le HT de 100 €.*

*La facture en 2014 sera toujours de 119,6 € TTC, mais la TVA sera elle de 19,93€ et le HT de 99,66€.*

**B) Opérations facultatives :**

**1- Changement du taux de TVA dans le stock :**

Les articles saisis en stock sont enregistrés avec le taux de TVA du moment de la saisie. Ce taux de TVA ne sert « qu'à calculer » votre marge commerciale.

Ainsi dans l'exemple suivant :

|                |            |                 |
|----------------|------------|-----------------|
| Création       | 31/10/2009 |                 |
| Four.          | GLO        | Marque HOLYNEUX |
| Code Catalogue | Obsolète   |                 |
| Modèle         | H301       | Teinte Solaire  |
| Réf.           | 3848       | Rayon MH [F1]   |
| Dépôt/Vente    | Facing F   |                 |
| Coloris        | C1         | Taille 54 20    |
| Cat. dépré.    | Catég      |                 |
| P.A. Brut      | 49,00      | EUR             |
| Renise         | 0,00       | P.A. Net        |
| Formule        | COEF       | Par Coef Y=ax+b |
| P.A.M.P.       | 49,00      |                 |
| Condit.        | 1          | PU Lot          |
| EUR            | 98,00      | FRC             |
| T.U.A.         | 19,60      | PU Unit.        |
| 98,00          | PU.OC      | 0,00            |
| 642,84         | Marge(TTC) | 40,20 %         |
| 39,40          | Qt.m       | 258,45          |

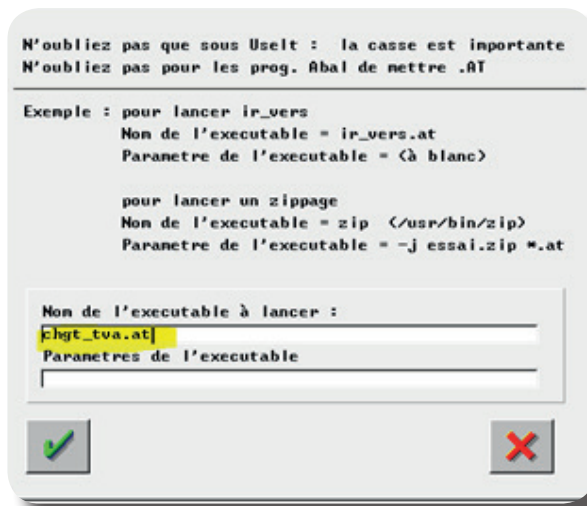
L'article a été saisi avec un prix d'achat de 49 € **Hors Taxe**.

Grâce à la formule de calcul paramétrée dans le logiciel, le prix de vente est de 98 € TTC (Le calcul de la TVA est intégré dans la formule de calcul).

Cependant, afin de calculer la marge, nous avons besoin du taux de TVA. Ainsi, nous pouvons savoir que le prix d'achat est de 49 € X 1,196, soit 58,60 € TTC. Ce qui fait donc une marge de 98 € - 58,60 €, soit 39,40 €, ce qui fait un taux de marge de 98/39,4, soit 40,20%.

Si vous ne changez pas le taux de TVA dans votre stock, les marges en valeur et en pourcentage seront donc erronées (de 0,4%....).

Vous pouvez cependant changer ce taux de TVA : allez au menu général, tapez sur la touche F2, puis saisissez « chgt\_tva.at » et validez à l'aide de la coche verte.



Sur le nouvel écran, saisissez les taux de TVA comme ci-dessous, puis validez à l'aide de la coche verte :



Vous revenez au menu général, et vos taux dans votre stock ont été changés.

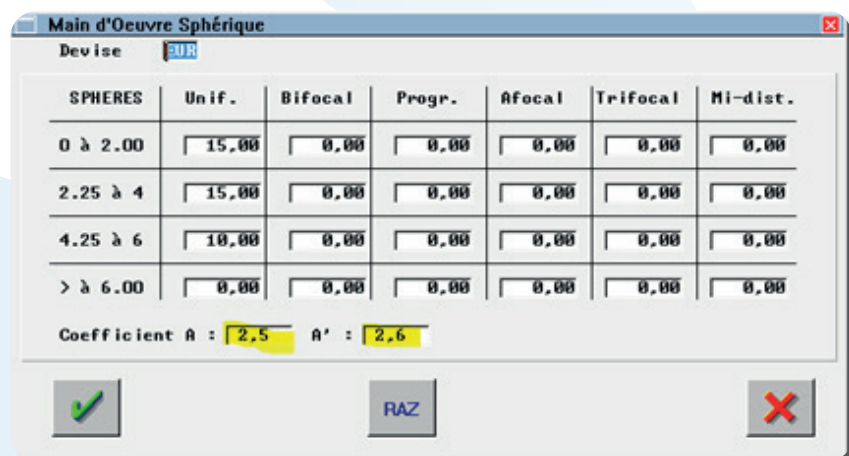
## 2- Augmentation des prix de vente :

Si vous souhaitez répercuter cette augmentation du taux de TVA sur vos prix de vente, voici la marche à suivre.

### a) Pour les verres :

Le prix des verres étant calculé dynamiquement en fonction de vos coefficients et mains d'œuvre, il vous suffit de changer ces derniers. La solution la plus simple est d'augmenter votre coefficient de 0,4% (pour un coefficient de 2, vous passez à 2,08).

Tous ces paramétrage se trouvent en « verres – paramétrage ».



Mais vous pouvez bien évidemment ajuster aussi avec vos mains d'œuvre.

Pour les verres dont les prix ont été saisis directement dans la grille, vous devez les modifier individuellement.

b) Pour les stocks :

**La manipulation est plus complexe, et surtout vous obligera à ré-étiqueter vos produits dans la majorité des cas.**

Tout d'abord, vous devez modifier vos coefficients actuellement utilisés dans vos stocks. Pour cela, allez soit en « Stock - Paramétrage - formules de calcul », soit en « Stock - paramétrage - Marques », suivant votre méthode de travail habituelle.

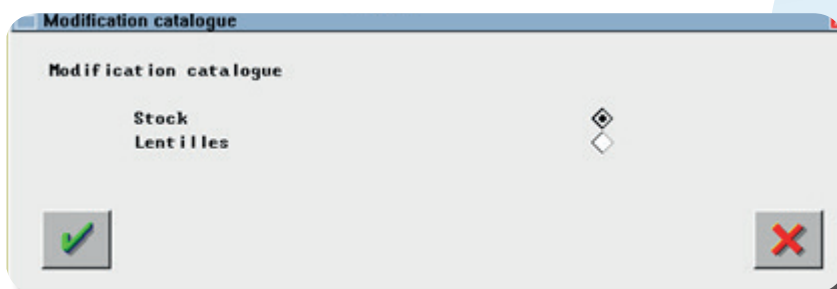
Indiquez les nouveaux coefficients (ou main d'œuvre) intégrant l'augmentation de la TVA.

Une fois ces modifications effectuées, allez en « Stock - Paramétrage - Modification »

**Cette opération peut avoir des impacts importants sur votre stock et est, de ce fait, protégée par un mot de passe que votre hotline pourra vous communiquer.**

Choisissez le type catalogue à modifier :

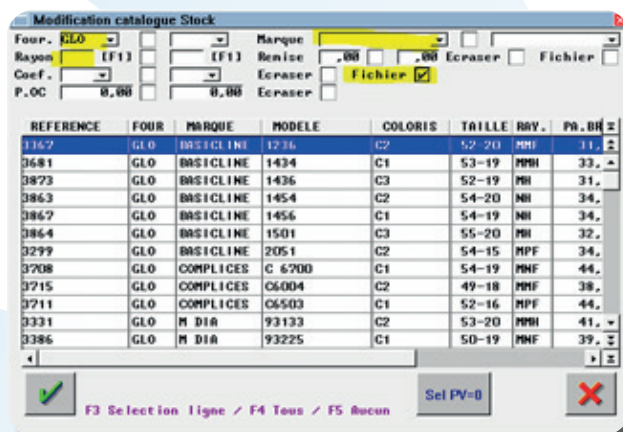
- Stock (optique, solaire, produits divers).
- Lentille.



Sur l'écran suivant, choisissez un fournisseur et/ou une marque et/ou un rayon.

>>> Cochez la case « fichier » sur la ligne Coef.

Puis sélectionnez les articles à modifier dans la liste (F3 Sélection / F4 Tous / F5 Aucun).



Puis validez avec la coche verte. Automatiquement, les nouvelles formules seront appliquées, et les prix de vente de vos articles seront donc modifiés.

Il vous reste ensuite à ré-étiqueter vos articles (sinon, le prix de vente sur l'étiquette sera différent de celui qui apparaîtra lors de la vente du produit).

Pour cela, allez en « stock – listes – liste sélective ».

Indiquez les critères des articles que vous souhaitez ré-étiqueter.

The 'Liste Sélective' dialog box is used for selecting items based on various criteria. It includes fields for 'A partir de' and 'Jusqu'à' with values 0,00 and 999999,99. It also has sections for 'P.achat' and 'P.vente' with similar values. There are checkboxes for 'EUR', 'FISC', 'Rétro Inclus', 'Obsol. Inclus', 'Stock Nég', and 'Dépot/Qté Inc'. A green checkmark icon is visible at the bottom left.

Puis validez avec la coche verte.

Sur l'écran suivant, choisissez l'ordre de l'édition et cliquez sur « Etiquette ».

The 'Liste Sélective' dialog box shows the 'Type de Liste' section with 'Détail' selected. The 'Classement' section shows 'Réf. Article' as the selected sorting criterion. The 'Etiquette' button is highlighted in yellow.

Nous vous conseillons de cliquer préalablement sur « visu », afin de connaître le nombre d'étiquettes qui seront imprimées.

Pour les articles de stock dont les prix ont été saisis sans passer par un coefficient, vous devez les modifier individuellement.